

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Général (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE
STENOGRAPHE CANADIEN

" Développer l'Instruction par la Sténographie "

VOL. IX.

MONTREAL, 1er AOUT 1897.

No 6



Mgr PAUL BRUCHESI, Archevêque de Montréal.

Enregistré par Laprès & Lavergne.

LE STÉNOGRAPHE CANADIEN

Tarif des Annonces

Les annonces sont taxées sur mesure *agut*. Dans la matière à lire, 20 cents la ligne, chaque insertion. Sur la couverture: 10 cents la ligne. 1 de page, 35. 1 page, 310. 1 page, 320, pour une seule insertion. Pour les annonces à long terme, les exemptions suivantes sont accordées: Trois mois, 5; six mois, 10; un an, 20.

Abonnement pour tout l'univers

Amérique. \$1: Union postale 5 frs, 5 lires, 2 florins en or, 1 yen or, 4 marks, 5 pesetas.
Le journal est envoyé par la poste sans charge extra. On peut le demander dans les dépôts, aux porteurs de journaux ou dans TOUTES LES MAISONS D'ÉDUCATION. Les abonnements doivent être payés à l'avance. Sauf avis contraire, les abonnements expirés sont continués. Toutes communications, concernant la rédaction et l'administration du journal, doivent être adressées simplement comme suit:

LE STÉNOGRAPHE CANADIEN.

MONTREAL, Canada.

Tél. Bell 2920.

QUESTION SCOLAIRE

A l'une des dernières séances du sénat français, la question scolaire est revenue sous la forme d'une proposition de M. Fresneau, réclamant pour les communes la faculté de confier la division des écoles publiques à des maîtres congréganistes ou laïques suivant leurs convenances.

A cette occasion, M. de Marcère a prononcé, le discours suivant que les lecteurs du *Sténographe Canadien* liront avec intérêt.

M. de Marcère. Messieurs, en arrivant à cette séance, je n'avais pas l'intention de me mêler au débat qui allait s'ouvrir sur la proposition de l'honorable M. Fresneau. Je suis amené à cette tribune, où je ne resterai pas longtemps, par une parole de l'honorable M. Leporché, sous le coup de laquelle, personnellement, je ne peux pas consentir à demeurer.

Il a dit qu'aucun membre du parti républicain ne pouvait, ni d'intention, ni de fait, adhérer à des propositions semblables à celles qui sont contenues dans la proposition de loi qui vous est soumise en ce moment.

C'est une sommation à laquelle, quant à moi, je me refuse. L'honorable M. Leporché a oublié sans doute que ces questions qui, en effet, ont un caractère irritant, que, pour mon compte, je déplore, ont été débattues ici même, il y a un certain nombre d'années, lorsque furent discutées et promulguées les lois scolaires; qu'elles ont donné lieu à de brillantes et solennelles discussions. Il a oublié que des sénateurs, qui comptaient à juste titre parmi les membres les plus honorés du parti républicain, sont venus à cette tribune discuter ces lois, prier le Sénat de ne point les voter et, sans croire pour cela se séparer de leur parti, déclarer qu'à leurs yeux elles avaient pour caractère particulier d'être illibérales. — Très bien! très bien! à droite et sur quelques bancs au centre. — contraires aux grands principes de la Révolution, aux principes de liberté et d'égalité qui formaient le fond de leurs convictions. Ce qu'ils ont déclaré alors, je le pensais, je le pense encore aujourd'hui.

M. Bérenger. Très bien! très bien!

M. de Marcère. Je l'ai déjà dit, du reste, au Sénat; dans une délibération que vous avez oubliée sans doute, j'ai dit, m'adressant à mes amis de ce côté du Sénat. Vous serez obligés un jour ou l'autre de revenir sur ces lois. Je l'ai dit sans soulever aucune réclamation, parce que mes paroles — vous le savez tous, mes chers collègues — partaient d'un cœur sincère, fidèle à lui-même et à son parti, et qu'elles étaient l'expression d'une opinion consciencieuse et forte,

Oui, ce que je disais alors, je le considérais comme une vérité politique absolue et comme une nécessité prochaine de gouvernement. Vous n'avez pas réclamé alors contre mes paroles, je vous prie de ne point vous élever contre celles que je prononce aujourd'hui.

Oui, je considère que ces lois scolaires furent votées sous l'empire d'un état de choses et d'opinion qui, selon moi,

est en voie de se modifier profondément, parce que, peu à peu, la lumière se fait sur les conséquences de cette législation, et que les sentiments qui les ont inspirées se transforment sensiblement.

Tout à l'heure, et à ce propos, M. Fresneau vous a rappelé que, dans certaines villes de France, dans certaines parties de notre pays, il y a un mouvement d'opinion qui commence à se produire pour résister...

M. Baduel. C'est le contraire qui est vrai ! Vous parlez en inamovible.

M. le marquis de Carné. C'est incontestable !

M. Fresneau. Vous le verrez bien !

M. de Marcère. Au moment où je suis monté à cette tribune, très inopinément, une autre idée m'était aussi suggérée par une partie de l'argumentation de l'honorable M. Leporché.

Il disait, en s'adressant à M. Fresneau et à ses amis : Vous voulez rallumer dans le pays, en quelque sorte, le feu de la guerre civile...

Une voix à gauche. Religieuse.

M. de Marcère. Vous voulez reproduire et recommencer cette lutte si funeste à la paix publique, vous voulez diviser les citoyens ; et il s'élevait contre des prétentions qu'il jugeait propres à produire d'aussi funestes effets. C'est dans un sens opposé, mais aussi, sincèrement, le même sentiment qui m'inspire et je dis : S'il y a du trouble dans les consciences, s'il y a beaucoup d'hommes, dans ce pays, qui hésitent encore à se joindre à nous, à adhérer d'une manière définitive et sans retour vers d'autres régimes à la République...

M. Baduel. Il y a déjà trop de ralliés.

M. de Marcère..... c'est que précisément ces lois scolaire que vous dites fondamentales leur paraissent injustes, insupportables et pleines de périls pour l'ordre social et pour la paix publique. Et je disais que, si vous faisiez disparaître ce sujet d'irritation, je crois que ce

serait un grand pas de fait vers la concorde et vers l'union de toutes nos forces si nécessaires à la patrie.

Ces sentiments que j'exprime aujourd'hui au sujet des lois scolaires, et que le moment ne me paraissait peut-être pas très opportun de manifester, je les ai toujours eus ; j'ai toujours pensé qu'elles blessaient la liberté et l'égalité, sans lesquelles, selon moi, la République n'est qu'un vain mot.

M. Leporché prononce quelque paroles d'interruption.

M. de Marcère. Il y a autre chose dans la proposition qu'une question de décentralisation. Il y a des revisions à faire aussi dans cet ordre d'idées.

Je ne dis pas que ce soit opportun ; je ne dis pas qu'il faille le faire aujourd'hui ; je n'en sais rien ; je n'aurais pas fait moi-même la proposition ; mais elle est faite. Eh bien ! contrairement à ce qu'a prétendu M. Leporché, et c'est contre cela que je m'élève, un membre du parti républicain tel que moi ne peut pas se considérer comme exclu de la République, parce qu'il aura voté une prise en considération d'une proposition qu'il juge, dans la plus grande partie de ses termes, réellement bonne, utile à notre pays, digne, en tout cas, d'un examen sérieux et propre à améliorer sensiblement l'état intérieur de la République.

Tel n'est pas l'avis de M. le Ministre de l'Instruction publique : je le regrette profondément. Sur un point de cette importance, je ne peux pas me rallier à son avis. Tout le monde sait ici, lui plus qu'un autre, combien je suis attaché au Gouvernement actuel et au ministère qui est sur ces bancs : par conséquent, tout le monde se rend parfaitement compte que, en venant ici faire cette protestation individuelle, je ne fais pas un acte de séparation d'avec mon parti, ni d'opposition au ministère. C'est une mise en demeure à laquelle je me suis cru droit de répondre.

LA POLITESSE

Y a-t-il des enfants mal élevés? La réponse à cette question n'est pas difficile. C'est une des plaies sociales de notre époque. Oui, il y a des enfants mal élevés, grossiers, volonteaires, faisant le désespoir de leurs parents qui, hélas! sont très-souvent, sinon toujours, les premières causes de ce désordre. Aujourd'hui, dans le siècle de progrès (?) où nous sommes, on ne sait plus élever les enfants, les former au bien, façonner leur caractère, corriger leurs défauts. Autrefois les enfants étaient élevés beaucoup plus sévèrement, sans que cette sévérité fut de la cruauté. On apprenait à ces jeunes intelligences, à ces cœurs neufs à aimer et à craindre Dieu d'abord et ensuite on leur enseignait le respect, l'obéissance envers les auteurs de leurs jours.

On n'était pas plus malheureux pour cela. Au contraire. L'amour, mais un amour vrai, une affection réelle, sincère, présidait aux rapports des enfants avec leurs parents. Cet amour existe encore sans doute. Il a été mis dans les cœurs par Dieu même et il est éternel comme lui.

Mais l'amour des parents dégénère souvent en pusillanimité, en faiblesse et au lieu de se faire respecter, ces malheureux pères et mères sont la cause que leurs enfants s'habituent à les considérer comme leurs égaux, comme des camarades de jeu.

Que de fois n'avons-nous pas entendu des pères des mères, les larmes aux yeux, avouer que leurs enfants, parvenus à un certain âge, ne les écoutaient plus, les traitaient avec un sans-gêne revoltant. Quels étaient les premiers coupables? Étaient-ce les enfants? Non, assurément, et ces parents étaient forcés d'avouer qu'ils étaient les premiers artisans de leur malheur et de celui leurs fils et de leurs filles.

L'enfant, on l'a dit souvent, est abso-

lument comme une cire molle. Tant qu'il est jeune il est facile de le façonner, de lui faire prendre de bonnes habitudes, de le former aux bonnes manières, et ces premières leçons, cette première formation qu'il aura reçues dès sa tendre jeunesse, il les conservera toute sa vie, elles détermineront sur son existence tout entière. S'il vient à s'égarer il reviendra tôt ou tard dans le droit chemin, dans le sentier de la vertu, s'il a été bien élevé. L'éducation des enfants, dans la famille, la première qu'ils reçoivent, est d'une importance considérable dont beaucoup de parents semblent bien peu se soucier.

Depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, on a vu des hommes de génie, des esprits d'élite, des savants, des saints surtout s'occuper de l'éducation de l'enfance. Ils considéraient que de la bonne éducation dépendait le succès, le bonheur de la vie entière.

L'instruction est certes une chose très utile, mais si l'éducation ne l'accompagne pas, c'est un corps sans âme.

Que les parents, obéissant en cela aux enseignements de l'Église, élèvent donc leurs enfants comme ils doivent le faire, selon les dictées de l'honneur et de la conscience, et ils seront écoutés et respectés. Au lieu de verser des larmes amères sur l'inconduite de leurs fils, ils n'éprouveront que de la joie et du bonheur d'avoir eu assez de fermeté et d'énergie pour être restés les maîtres dans la famille et avoir su se faire obéir et, partant, se faire aimer. On a vu un père, qui, à chaque fois que son petit enfant de quatre ans, lui disait une sottise, l'insultait grossièrement, sans bien entendu qu'il comprit la portée de ses paroles, s'amusait à rire de ce qu'il appelait les signes d'intelligence précocce de ce bébé. C'est là une bien déplorable manière d'élever un enfant et ce père sans cœur, sans énergie, qui n'a pas le courage d'enseigner à son petit enfant qu'il lui faut respecter l'auteur de

ces jours, versera plus tard des larmes de sang pour avoir ri des prétendues finesses de son fils encore en bas âge.

Ce malheureux père est coupable et il travaille à son propre malheur et à celui du petit être, que Dieu lui a confié.

Nous saluons avec joie l'avènement de Mgr. Bruchési au siège archiepiscopal de Montréal. Nous offrons à Sa Grandeur nos respectueuses félicitations. Le nouvel archevêque de Montréal est un savant aussi modeste qu'érudit et sous sa houlette épiscopale, l'éducation, la vraie, ne saurait manquer de continuer à progresser pour la plus grande gloire de la Religion et pour le plus grand bien social de son vaste archidiocèse.

Comme nos lecteurs le savent l'ouverture de l'exposition provinciale aura lieu le 19 de ce mois pour se terminer le 28.

L'administration de S. C. n'a pas cru devoir, cette année, comme les années précédentes, faire une installation sur les terrains.

Le programme des amusements est bien rempli et nous engageons nos jeunes abonnés — pour qui cette partie du programme a été spécialement préparée — de ne pas manquer d'aller s'instruire tout en s'amusant.

M. le capitaine Chartrand, a été nommé président du comité de la presse. Nous sommes sûrs d'avance que les journalistes n'auront qu'à se louer de l'amabilité et des bons offices de M. le capitaine Chartrand a qui nous offrons toutes nos félicitations.

Il vient d'être fondée à Marseille, France, une association de sténographes, dactylographes, et de tous ceux qui s'intéressent à l'écriture abrégée et à la machine à écrire.

Le siège de la nouvelle association se

trouve pour le moment à Marseille, 32 rue de la République.

Toutes les méthodes, toutes les machines peuvent être représentées à l'association qui est internationale.

Le but de cette société est de propager l'étude de la sténographie, de la machine à écrire dans le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'enseignement, etc.

Le président actif est M. Auguste Piard, directeur du *Midi Sténographique* et le secrétaire général est M. Hélène Piard, secrétaire de la rédaction au même journal.

Cette association nous paraît assise sur des bases solides et elle est appelée à rendre de réels services au monde commercial, industriel, agricole de tous les pays.

Nous ne pouvons que lui souhaiter longue vie et prospérité, et c'est ce que nous faisons de tout cœur.

Le Cercle sténographique de Roubaix, France, a organisé, comme nos lecteurs le savent déjà, un grand concours sténographique pour 1897.

Ce concours est terminé et nous avons reçu le *Palmarès* contenant le compte rendu détaillé des opérations du concours et ses résultats. Il y avait 2202 concurrents.

Nous détachons du *Palmarès* les noms des concurrents canadiens et américains qui ont mérité des récompenses.

Médaille de vermeille — R. P. Lejeune à Kanloops, C. A.

Le R. P. Lejeune a envoyé 150 compositions des sauvages de la Colombie. Cinquante de ses élèves ont obtenu le diplôme de la 3ème section. Calligraphie, degré moyen.

Institution Saint-Joseph de Lévis.

Diplôme d'honneur à l'institution et médaille de bronze à Mme la directrice. Ont obtenu : 1er Diplôme degré supérieur.

Les sœurs St-Ephrem, St-François de

Borgia, St-Anaclet, St-Léon, Ste-Nathalie, Marie de la Victoire, Melles. Alexandrine Bélanger, Eulalie Daveluy et Jeanne Morandat.

2ème diplôme, degré moyen — Melles Noéma Boilard, Anne Constantin, Marie Audet et Ida Beaudoin. Sœur St-Vincent Ferrier ; Melle Alphonsine Morency.

3ème diplôme, degré élémentaire — Melles Loretta Dugal, Eugénie Lemieux-Hélène Lamontagne, Audélie Brûlotte, Eva Després, Albertine Leclerc, Laurina Dussault, Alexina Charland, Isabelle Lamontagne, Minâ Lamontagne, Alexina Beaulieu et Léda Fafard. dans la huitième section, celle de la sténo-microscopie, Melle Léda Fafard de Lauzon, P.Q., a reçu comme récompense, trois mois d'abonnement à la *Lumière Sténographique*, et Melles Alphonsine Morency et Eulalie Daveluy, trois mois d'abonnement à la *Lumière*.

Comme on le voit le Canada a figuré avec honneur à ce concours ce qui ne peut manquer de produire les plus heureux effets ; ça doit être un précieux encouragement pour tous ceux qui s'adonnent à l'étude de la sténographie dans notre pays.

UN CALCUL INTERESSANT

Le roi avait un ministre dont personne ne connaissait l'âge. Le ministre évitait habilement tous les pièges que lui tendaient les dames de la cour pour avoir la date de sa naissance.

Un jour que le ministre se trouvait au jeu de la Reine, le roi s'approcha et lui dit à haute voix : " Je parie que je puis savoir votre âge sans que vous me le disiez.

Le ministre s'inclina avec un sourire un peu incrédule, mais le roi reprit.

— Prenez un papier et faites bien les calculs que je vais vous donner.

Le pauvre ministre fut bien forcé de

s'exécuter et prit un papier, un crayon et se tint prêt.

— Bien, lui dit le roi, écrivez le chiffre du mois de votre naissance.

— Le ministre qui était né en mai écrivit : 5.

— Bien, continue Sa Majesté, multipliez ce nombre par 2.

— Ajoutez 5.

— Multipliez le produit par 50.

— Ajoutez maintenant votre âge.

— Retranchez 365.

— Ajoutez 115. Maintenant donnez-moi votre résultat.

Le ministre lut 563.

— Eh bien, mon cher, lui dit le roi, vous êtes né dans le cinquième mois, le mois de mai, et vous avez 63 ans !

Les dames de la Cour partirent d'un grand éclat de rire et le ministre se mit à chercher comment le roi avait si bien pu deviner son âge.

Essayez, ami lecteur, ce petit calcul qui est infaillible.

Le premier ou les deux chiffres du produit vous donnent le mois et les deux derniers, l'âge.

PENSEES.

La sagesse n'a rien d'austère ni d'affecté : c'est elle qui donne les vrais plaisirs ; elle seule sait les assaisonner pour les rendre plus durables.

Beaucoup de science découvre à l'homme sa vaste ignorance.

Tout secret est en péril quand les confidences se multiplient.

Les grands sentiments font les grands hommes : nulle élévation sans grandeur d'âme et sans probité.

L'affection toute de parole éblouit notre pauvre nature et la trouve crédule.

Le temps est l'incorruptible vengeur de la vérité.

